



PRESIDENCE

**COMMUNIQUE
PRESSE**

Nouméa, le 15 octobre 2015

Communiqué de Philippe MICHEL, président de l'assemblée de la province Sud

Le conseil d'administration d'ERAMET a décidé, hier soir, de suspendre tous ses grands projets et de « *limiter ses investissements industriels à la sécurité et à la stricte maintenance* ». En Calédonie, cela signifie notamment l'arrêt du projet de nouvelle centrale électrique à Doniambo.

C'est la deuxième fois que le groupe ERAMET prend une telle décision : en effet, alors que la province avait autorisé, le 12 novembre 2009, un premier projet de centrale (par un arrêté que j'avais personnellement signé en tant que deuxième vice-président), ERAMET avait décidé, dans les semaines qui avaient suivi cette autorisation, de « *différer* » ce projet. En pratique, celui-ci avait été purement et simplement abandonné, sans que cela n'ait jamais été annoncé.

Or l'actuelle centrale, à défaut d'avoir fait l'objet de travaux de modernisation (au contraire de centrales identiques exploitées ailleurs dans le monde), produit une énergie très chère, en sus d'être très polluante : l'objectif affiché est que la nouvelle centrale abaisse le prix de revient de chaque livre de nickel d'un dollar.

L'arrêt décidé hier soir va donc faire perdurer une situation de sous-investissement chronique, qui coûte à l'entreprise 12 milliards par an, alors même que les bénéfices engrangés avant la crise auraient largement suffi à financer cette centrale.

Mais un problème encore plus préoccupant se pose aujourd'hui. En effet, le maintien en service de la centrale actuelle n'est possible qu'à titre dérogatoire : l'arrêté du 12 novembre 2009 obligeait la SLN à cesser l'exploitation de sa centrale au plus tard le 1^{er} septembre 2013 ; un an supplémentaire a été accordé par arrêté du 20 septembre 2013, puis 6 mois par arrêté du 29 août 2014, puis encore 10 mois par arrêté du 31

Sabine HENNEBELLE
sabine.hennebelle@province-sud.nc
Tél : 20 50 52 – 78 03 20

mars 2015. Cet échelonnement des décisions provinciales, dont le caractère exceptionnel s'explique par l'état de la centrale, a permis à la fois d'introduire régulièrement de nouvelles obligations pour la SLN, et de s'assurer que le projet de nouvelle centrale avançait correctement. qui arrivera à terme le 31 décembre prochain

En conséquence, la décision annoncée hier soir par ERAMET compromet *a priori* l'idée d'une nouvelle prolongation et, à défaut d'être suffisamment alimentée en énergie électrique, c'est toute l'activité de l'usine métallurgique de Doniambo qui serait alors impactée.

De plus, même en cas de nouvelle prolongation, selon des conditions qui mériteraient alors débat, le calendrier d'exploitation de la centrale actuelle resterait limité par une condition d'âge, qui en pratique obligera à fermer la tranche la plus ancienne au plus tard à la mi-2018, et la plus récente début 2020. Or il faut au moins 5 ans pour étudier, autoriser, construire et mettre en production la nouvelle centrale (il en avait fallu 7 pour la centrale de Prony)...

J'invite donc le groupe ERAMET à reconsidérer, dans les meilleurs délais, une décision qui aggravera sa situation financière, au lieu de l'améliorer.

Philippe MICHEL

Président de la province Sud